



DELIBERATION n° Del.2023-IV-91
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2023

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le 03 Mai 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 4
- absents ou excusés : 1
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le

De la publication le

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Claude GAILLARD, Martine BRASSOUD, Georges VIGNIER, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER, *Adjoints au maire* Sophie FERNANDEZ, Julien PORTIER, Michèle TARDIVET-MERCIER, Mohamed FAYEK, Bernard PAJANI, Liliane THORENS, Gilles ANDREVON, Michel VOISIN, David DUNAND-CHATELLET, Véronique BOUCHET, Christiane LECUYER, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Olivier TISSOT-DUPONT, Yves CREPEL, André LACHENAL, Françoise KLEMENCIC *Conseillers municipaux*

ABSENT REPRESENTE PAR POUVOIR : Florence GONZALES a donné procuration à Jean-Pierre PORTIER, Agnès BALLIEU a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE, Dominique GOUSSARD a donné procuration à Michel VOISIN, Jean-Philippe MARTINET a donné procuration à Yves CREPEL

ABSENTS : François HUSAK

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre de la répartition des Amendes de Police

Monsieur Claude GAILLARD, Adjoint au Maire, fait le rapport suivant :

Dans le cadre de la répartition des amendes de police, les communes ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants bénéficient d'une dotation qui leur est réservée.

Les travaux doivent impérativement être engagés ou achevés en 2023.

Le fonds est destiné à financer exclusivement des travaux de sécurisation sur la voirie et les abords des groupes scolaires.

La Commune de Faverges-Seythenex se propose de présenter les dossiers suivants :

- Création de trottoirs au croisement de la route de Cons-Sainte-Colombe et la route d'Albertville pour un montant estimatif de €uros 102 825,10 €uros hors taxes soit 123 390,12 €uros TTC,
- Mise en place de systèmes de ralentissement de la vitesse par implantation de deux chicanes rue du Genevois pour un montant estimatif de 87 500 €uros hors taxes soit 105 000 €uros TTC

Le montant total des travaux de sécurisation est estimé à 190 325,10 €uros hors taxes.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ✚ D'approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre de la répartition des Amendes de Police.
- ✚ D'autoriser le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre de la répartition des Amendes de Police.
- ✚ Autorise le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI**



**Le Maire,
Jacques DALEX**



Mairie de FAVERGES SEYTHENEX
4210 (Hte Savoie)

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai